

Concours annuel 2018 de photographies pour les adhérents de Générations Mouvement sur le thème « LES SAISONS »

Règlement

Article 1 : Ouverture du concours

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents du Mouvement, à jour de leur cotisation 2018. Une seule œuvre par candidat est autorisée. Les administrateurs nationaux, les membres de tous les groupes de travail nationaux ne peuvent pas concourir, ni leurs conjoints. La Fédération nationale laisse aux fédérations départementales le soin de centraliser les œuvres des adhérents souhaitant participer au concours national. Les fédérations organisent ou non une première sélection parmi les œuvres qu'elles recueillent et qu'elles adressent à la Fédération nationale. Les fédérations sont également invitées à relayer auprès des clubs et des adhérents l'existence de ce concours.

Article 2 : Technique et support

La technique demandée est la photographie, en noir et blanc ou en couleurs. Le support doit être numérique et en haute définition (3 millions pixels).

Article 3 : Sélection

Toutes les photos seront visibles par tous les internautes et présentées sur une plateforme dédiée au vote du **5 février au 5 mars 2018**. Les internautes pourront sélectionner, via Facebook, leur photo préférée. Un jury sélectionnera un nombre limité d'œuvres parmi l'ensemble des photos reçues. Elles seront tirées en format 30x40 et présentées aux délégués lors des Journées nationales de Générations Mouvement (20, 21 et 22 mars 2018 à La Rochelle) afin qu'ils désignent les trois gagnants.

Article 4 : Calendrier

Les photos doivent être téléchargées ainsi qu'une copie de la carte d'adhérent sur le site www.generations-mouvement.org, dans l'espace adhérents « concours photos participez » à l'aide du formulaire entre le **1^{er} novembre 2017 et le 31 janvier 2018**. En cas de problème technique, vous pourrez contacter la Fédération nationale en envoyant un message sur concours.photos2018@gmouv.org.

Article 5 : Utilisation des œuvres

Aucun droit d'auteur ne sera versé par la Fédération nationale à l'occasion de la publication des clichés (Tambour Battant, site internet www.generations-mouvement.org, Facebook, etc).

Tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de droit à l'image signée des personnes concernées. En l'absence de ce document, les fichiers envoyés ne seront pas retenus.

Article 6 : Récompenses

Vacancier, partenaire de Générations Mouvement, récompensera les 3 premières photos désignées par les délégués. Les lots seront remis au président de la Fédération des gagnants lors des Journées nationales 2018 ou envoyés par voie postale en lettre recommandée, en cas d'absence de celui-ci.

L'adhérent dont la photo aura été sélectionnée par les internautes recevra également un prix.

Article 7 : Promotion

La promotion des œuvres primées sera organisée de la façon suivante :

- publication sur le site Internet de la Fédération nationale ;
- communication dans la lettre aux responsables et dans *Tambour Battant*.
- présentation d'un diaporama sur Facebook.